N°28

Décembre 2022

BULLETIN *Municipal*

BRiCY

VIVRE À BRICY, ENTRE CIEL & TERRE

Vie communale
Les manifestations de l'année en photos

Vie locale
Les noms de lieux sont notre patrimoine

PLUi-H
La carte de zonage du centre Bourg

N° 28

Sommaire

La vie municipale

4 LE BUDGET
6 LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les écoles

9 LE SYNDICAT SCOLAIRE
11 L'ECOLE ELEMENTAIRE
12 L'ECOLE MATERNELLE
13 LES TEMPS PERISCOLAIRES

La vie de la commune

15 L'ANNEE 2022 EN IMAGES
20 LES COMMERCANTS ET ARTISANS

Les associations

22 L'AMICALE DES ANCIENS
23 LE BBTC
25 LE COMITE «FETES, CULTURE ET LOISIRS»
26 LA FANFARE DE BOULAY
27 LES SAPEURS POMPIERS
29 LE FOOTBALL CLUB
30 LES 3 B'S

Racines Pays Loire Beauce

31 NOTRE HISTOIRE S'ENRACINE DANS NOTRE PATRIMOINE

Le PLUi-H

32 PLAN DE ZONAGE DU BOURG

Histoire locale

34 LES NOMS DE LIEUX SONT AUSSI NOTRE PATRIMOINE

Infos travaux

36 MODERNISATION DE LA LIGNE FRET LES AUBRAIS - ORGERES EN BEAUCE

Vie pratique

38 LES REGLES DE BON VOISINAGE
40 INFOS PRATIQUES
43 ETAT CIVIL - REPERTOIRE

Directeur de la publication :
Louis-Robert PERDEREAU
Conception et réalisation :
Commission Communication
de la commune de BRICY
Crédit photos : Collections personnelles
www.pexels.com - www.pixabay.com
www.stock.adobe.com
Imprimerie : So'Clem Print
Tirage : 310 ex.

Le mot du maire

Une année de plus... Le maître mot de l'année écoulée, fut «économie d'énergie». Nous essayons de plus en plus de restreindre nos dépenses à ce niveau, avec notamment le nouveau réglage de l'éclairage public et la baisse du chauffage dans les bâtiments communaux.

La vente de l'ancien presbytère (trop onéreux à remettre aux normes et à entretenir) est en bonne voie. Une petite partie de la recette servira à réhabiliter le logement au-dessus de l'ancienne Mairie.

Pour 2023, est prévue l'installation d'un distributeur de produits locaux, ce qui rendra service en complément du distributeur de pain.

Après plusieurs années d'attente, la fibre est enfin disponible. Tous les habitants peuvent être raccordés s'ils le désirent (sauf les fermes extérieures au village qui ne devraient être concernées qu'au printemps).

Nous pensons également à numériser les données du cimetière pour faciliter sa gestion.

En ce moment a lieu la rénovation de la ligne de chemin de fer «Orléans - Orgères-en-Beauce». En conséquence, le passage à niveau entre Bricy et Boulay sera fermé une dizaine de jours durant les vacances scolaires de février.

Il y a quelques années, nous avions étudié le projet de relier nos deux écoles par une piste cyclable (vite abandonné pour restrictions budgétaires). Depuis, le Département a repris à son compte notre souhait et l'a intégré dans un plan plus ambitieux : relier la Base aérienne de Bricy et la Métropole d'Orléans par une «liaison douce» jusqu'à Ormes. Le projet sera financé par le Département, la Région, l'Etat, le Ministère des armées et la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Le Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une très belle année 2023.

Louis-Robert PERDEREAU

Vie Municipale

Le budget de la commune

Comment ça marche ?
Le budget d'une commune se compose de dépenses et de recettes.
Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes. À l'intérieur de chaque colonne, il existe des chapitres, qui correspondent à chaque type de dépenses ou de recettes, ces chapitres étant eux-mêmes divisés en articles.

- **La section de fonctionnement** regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- toutes les recettes que la collectivité perçoit des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des impôts directs locaux, de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation générale de décentralisation (DGD).
  En ce qui concerne les impôts, ils sont calculés en fonction notamment de la valeur estimée du loyer des habitations et d'un taux défini par la commune et encadré par l'Etat. Comme les prix des loyers varient selon les communes, les recettes provenant des taxes d'habitation et foncières peuvent être très inégales d'une commune à l'autre. L'Etat cherche donc à favoriser l'égalité entre les territoires en donnant aux communes qui ont le moins de ressources fiscales un financement supplémentaire. C'est ce qu'on appelle la péréquation.

- **La section d'investissement** comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...) ;
- en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Avant le 15 avril de chaque année, le budget est soumis au vote du conseil municipal, qui prend toutes les décisions relatives à la commune.

Pour améliorer les services et réaliser des économies, la quasi-totalité des communes a choisi de mutualiser certaines dépenses. Pour cela, elles ont formé des groupements de communes qui disposent chacun de leur budget, alimenté en partie par les communes membres. Ces groupements sont appelés, en fonction du nombre d'habitants, communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine ou métropole.

SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBRÉE PRÉVUE : 519 355 €
dont report résultat de fonctionnement 2021 : 190 713 €

RECETTES RÉALISÉES : 294 459 €

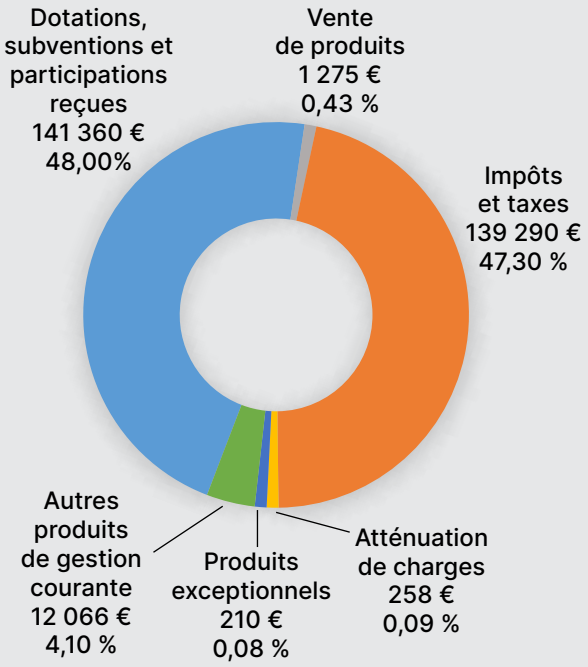

DÉPENSES RÉALISÉES : 333 059 €

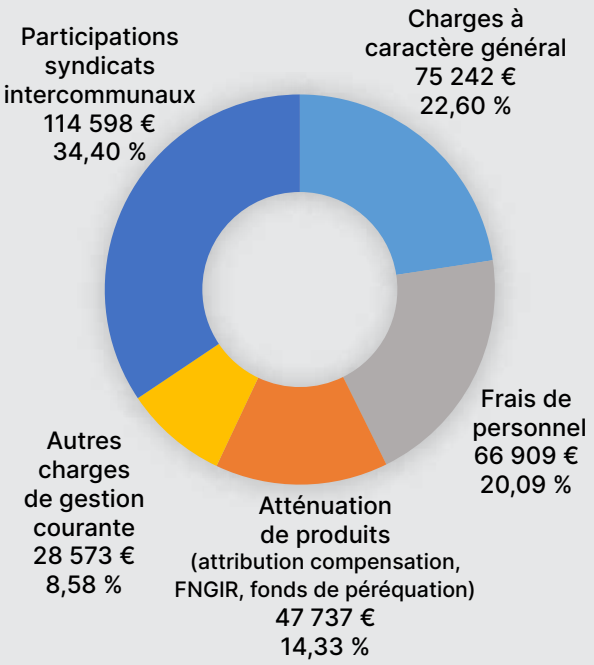

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRÉE PRÉVUE : 110 717 €
dont report résultat d'investissement 2021 : 56 571 €

RECETTES RÉALISÉES : 10 123 €

DÉPENSES RÉALISÉES : 10 835 €

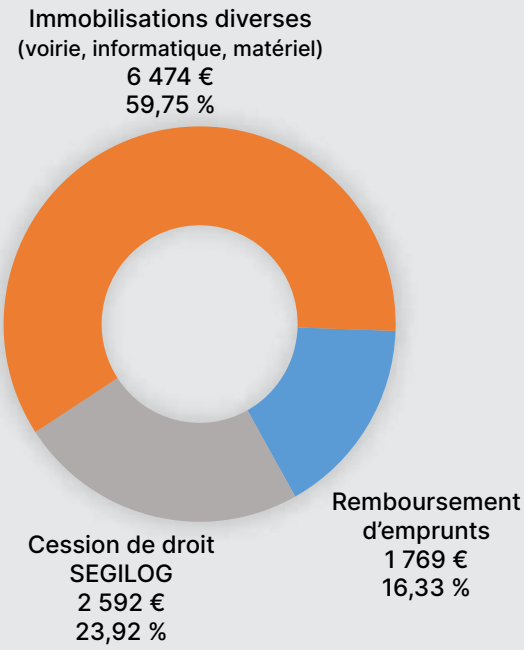

Vie Municipale

Les décisions du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni sept fois en séance ordinaire au cours de l'année 2022. A cela s'ajoutent toutes les réunions des différentes commissions.

11 janvier 2022

- **Logement au-dessus de la mairie :** Le conseil adopte le projet de réhabilitation du logement situé au 1er étage au-dessus de la mairie, estimé à 75 229 €, et sollicite une subvention de 34 195 € auprès de l'État, correspondant à 50% du montant HT du projet, ainsi qu'une subvention de 20 517 € auprès du Département, correspondant à 30% du montant HT du projet.
- **Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine :** Le conseil accepte la modification des articles des statuts de la CCLB, qui concernent, d'une part, l'adresse du nouveau siège social, et d'autre part, l'intégration dans ses compétences obligatoires : le traitement des eaux usées et des eaux pluviales, l'organisation des mobilités (services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire), et la contribution obligatoire au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- **Participation Vacances aux familles :** Le conseil décide d'allouer aux familles, à compter de l'année 2022 :
  . 14 € pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans fréquentant un centre aéré, stage multi-activités.
  . 20 € pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans fréquentant une colonie de vacances, un séjour linguistique ou un séjour sportif.

  Les participations pourront être versées pour un maximum de 15 jours dans l'année civile. La participation peut être versée tout au long de l'année. Le nombre maximum cumulé de jours par année civile reste fixé à 15 durant les vacances d'été et (ou) les autres vacances scolaires, sans application d'un nombre de jours minimum pendant les «petites vacances».
  Il est précisé que cette aide ne pourra être perçue que par les familles à jour de règlement auprès de la commune, mais également du Syndicat Intercommunal Scolaire de Bricy - Boulay-les-Barres et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de Boulay-les-Barres - Bricy.
- **Taux de promotion des grades :** Le conseil accepte que tous les agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement puissent être promus à ce grade.
- **Vente du presbytère :** Le conseil, après présentation des estimations des agences immobilières et étude des devis de remise en état du bien, décide la vente de l'immeuble situé 275 Grande Rue à Bricy, comprenant : une entrée, cuisine, séjour, WC, salle de bains, 3 chambres, une cave, un grenier et dépendances pour une surface de 160 m², cadastré D718 et D716, pour une surface totale du terrain 607 m², et fixe le prix de vente à 178 000 €.
- **Logo de la commune :** Le conseil choisit le nouveau logo pour représenter la commune.

- **Piste cyclable :** M. le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion concernant le projet de création d'une piste cyclable allant de Bricy à Ormes a eu lieu. Le Département est chargé de la réalisation des études et des demandes de subventions.
- **Repas des anciens :** Le traditionnel repas des anciens ne pourra pas se dérouler comme prévu en raison de la situation sanitaire. Le conseil décide d'offrir une boite de chocolats, et prévoit un goûter dès que le contexte sanitaire le permettra.

10 mars 2022

- **Convention gaz :** Le conseil entérine la convention ayant pour objet la formalisation de l'accord entre GRDF et les diverses parties quant à la construction et au statut des ouvrages gaz nécessaires au développement de l'injection de gaz renouvelable dans le réseau de distribution, qui seront implantés sur les communes de Terminiers, Rouvray-Sainte-Croix, Sougy et Coinces, incluant les ouvrages de distribution ainsi construits dans le périmètre des biens de concession de la commune de Bricy.
- **Comptes 2021 :** Le conseil adopte le compte de gestion 2021, approuve le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats 2021.
- **Convention déneigement avec le Département :** Le conseil approuve la signature d'une convention contractualisant entre le Département et la commune de Bricy la réalisation du déneigement des routes départementales 836 (entre le passage à niveau faisant la limite avec la commune de Coinces et le passage à niveau au Nord de Boulay-les-Barres) et 502 (entre la RD 836 et jusqu'à l'aire à betteraves).
- **Fusion SIRP et SITS :** Le conseil approuve les statuts du nouveau SIRPP, suite à la fusion du Syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique (SIRP) et du Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) de Patay.
- **Défibrillateur :** Le conseil municipal décide qu'un défibrillateur sera installé au niveau de la place de la mairie.

7 avril 2022

- **Taxes locales 2022 :** Le conseil décide d'augmenter de 4 % les taux des taxes locales directes fixées en 2021.
  . Taxe foncière (bâti) 2022 ..... 26,35 %
  . Taxe foncière (non bâti) 2022..... 12,51 %
- **Budget principal de la Commune 2022 :** Le conseil adopte le budget primitif 2022.
- **Création d'une place de taxi :** Le conseil autorise la création d'une place de taxi, pour favoriser l'implantation d'un service dans la commune.
- **Subventions hors commune :** Le conseil décide de ne pas participer au financement du FAJ/FULL du département du Loiret et de la Mission locale de l'Orléanais et d'accorder pour 2022 une subvention de 100 € à l'association chevilloise «Vaincre la Mucoviscidose» et une subvention de 150 € à l'association du «Souvenir Français».

9 juin 2022

- **Protocole temps de travail :** Le conseil décide d'appliquer la durée annuelle légale de travail pour les agents communaux travaillant à temps complet, soit 1 607 heures annuelles (soit 35 heures hebdomadaires), et des modalités de réalisation de la journée de solidarité à compter du 11 mars 2022.
- **Redevance pour occupation du domaine public communal :** Le conseil décide d'instituer une redevance au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz, et fixe la redevance à 223 € pour l'année 2022.
- **Subventions associations locales :** Le conseil décide d'attribuer au titre de l'année 2022 les subventions aux associations suivantes : Bricy-Boulay Tennis Club 400 €, Amicale des anciens 200€, Fanfare de Boulay 250€.
- **14 juillet :** La situation sanitaire rend possible la reprise du traditionnel repas du 14 juillet, dont le conseil fixe la participation à 14 € pour les habitants de la commune, et 20 € pour les hors communes (adultes et enfants de plus de 12 ans).
- **Repas des anciens :** Le conseil décide de remplacer le repas des anciens qui n'a pu être organisé en début d'année à cause de la situation sanitaire par un goûter qui aura lieu le 25 septembre 2022, gratuit pour tous (personnes âgées de plus de 65 ans et leur conjoint).
- **Commerce de proximité :** Le conseil municipal informe le porteur du projet d'installation d'une épicerie dans un local appartenant à la commune, que des devis de travaux pour la grange doivent être faits, ainsi qu'une recherche de subventions qui pourraient être attribuées, afin de voir si le projet peut être envisageable pour la commune.

7 juillet 2022

- **Vente du presbytère :** Le conseil autorise M. le Maire à signer le compromis de vente au prix de 154 000 € frais d'agence inclus, ainsi que tous les documents afférents à la vente de l'immeuble situé 275 Grande Rue à Bricy.

14 septembre 2022

- **Projet de modification n°1 du PLUi-H de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine :** Le conseil décide d'émettre un AVIS AVEC RESERVE sur le projet de modification n°1 du PLUi-H soumis par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (réserve sur les règles concernant le traitement des clôtures).
- **Rénovation de la ligne de chemin de fer Les Aubrais – Orgères en Beauce :** L'Etat, la Région Centre Val-de-Loire, les Groupes Axereal et Scael se sont engagés afin de financer des travaux de rénovation de la ligne FRET Les Aubrais-Orgères en Beauce, réalisés par SNCF Réseau. Ces travaux ont pour objectifs de pérenniser la ligne pour 10 ans et de permettre la poursuite d'activités économiques et stratégiques essentielles pour le territoire. Le calendrier des travaux est prévu d'août 2022 à avril 2023. La commune de Bricy devrait être impactée par les travaux courant février 2023, notamment avec la fermeture du PN71. MM. les maires de Bricy et Boulay-les-Barres, ainsi que M. le Président du SIS ont demandé que ces travaux soient réalisés durant les vacances scolaires afin que le bus puisse absolument passer matin, midi et soir pour transporter les enfants aux écoles primaires et à la cantine. D'autre part, ils ont également demandé de prévoir un élargissement du PN71 dans le cadre du projet de liaison douce (piste cyclable) entre Bricy et Boulay.
- **Commerce de proximité :** Au vu de l'évaluation du coût des travaux nécessaires à l'aménagement du local communal (344 400 €) pour y installer une épicerie, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet.

25 octobre 2022

- **Vente presbytère :** Le futur acquéreur a justifié de deux refus de prêt, rendant la nullité de la vente, mais une nouvelle offre d'achat a été présentée par un tiers. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau compromis de vente au prix de 154 000 €.
- **Commerce de proximité :** Après examen du projet «C'de chez nous», le conseil autorise la mise en place d'un distributeur automatique à casier proposant des fruits et légumes, de la viande, de la crèmerie et du fromage, et la fourniture à titre gracieux par la commune de l'emplacement et de l'alimentation en électricité.
- **Travaux :** Le conseil entérine la réalisation des travaux suivants :
  . La réfection de l'éclairage public rue du château.
  . L'aménagement d'un appartement de type F1 de 41,42 m² au-dessus de la mairie.
  . La création d'une clôture autour du presbytère en tenant compte des nouveaux bornages.
- **Modernisation des outils informatiques et de gestion :** Le conseil décide l'installation d'un nouveau central télécom à la mairie et la mise en place d'un système informatique pour la gestion du cimetière.
- **Fêtes et cérémonies :** La cérémonie du 11 novembre aura lieu cette année en présence du public et de la fanfare ; sauf contre-indications des services sanitaires, la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le vendredi 13 janvier 2023.

8 décembre 2022

- **Equipements sportifs :** Le conseil accepte que les dépenses liées au terrain de football et à la réfection des vestiaires soient partagées pour moitié entre les communes de Bricy et de Boulay les Barres.
- **Taxe d'aménagement :** Le conseil valide le principe du reversement d'une partie de cette taxe à la CCBL, à la condition expresse de l'acceptation de cette contribution par chacune des 23 communes membres, sans exception.
- **Convivialité :** Le conseil fixe les conditions et les tarifs des deux prochains repas conviviaux de la commune. Accueil des nouveaux habitants : 12 € par habitant de plus de 12 ans, et repas des anciens : 25 € pour les conjoints et ayant-droits.
- **Subvention :** Le conseil accorde une subvention de 150 € au Foyer Socio-Educatif du collège Alfred de Musset de Patay.

Les agents territoriaux qui travaillent sur la commune

Fanette MACHADO
Secrétaire de mairie
Secrétaire générale
du Syndicat Scolaire

Stéphanie BIRLOUET
Secrétaire du
Syndicat de l'eau
Assistante
administrative
du Syndicat Scolaire

Dominique DUVALLET
Agent technique
polyvalent

Le syndicat scolaire (SIS)

2022, une année pleine de changements qui s'achève.

Si la COVID semble avoir calmé ses ardeurs, l'année 2022 n'a pas été de tout repos pour le SIS.

Pour commencer, de nombreux nouveaux visages sont apparus dans nos écoles à la rentrée de septembre.

En effet, du côté des enseignants, nos deux directrices Anne-Elodie LEGRAND et Evelyne COMBEMOREL nous ont quittés et ont été remplacées respectivement par Mathys DUBOIS et Christelle HOARAU. Une nouvelle enseignante est également arrivée à l'école de l'Orme Creux, ainsi Fanny MONCHATRE a été remplacée par Marion MERLET et à l'école maternelle Véronique GRIVE a été remplacée par Maxime GODEL.

Concernant les agents du SIS, Delphine et Véronique nous ont quittés pour rejoindre une autre collectivité, tandis que Jocelyne a fait valoir ses droits à la retraite. Elles ont été remplacées par Angéline RAIMBAULT et Peggy GERMAIN, sans oublier l'arrivée d'Aurélie MOREAU qui est venue renforcer l'équipe pour le ménage et la garderie et qui depuis la rentrée de septembre assure les fonctions d'ATSEM tous les après-midi. De plus, si la société qui assure le transport de nos enfants n'a pas changé, c'est maintenant une résidente de Boulay-les-Barres, Mme Geneviève GUILLAUMIN, qui est au volant du car. Concomitamment à ce changement et en concertation avec le prestataire de transport, les arrêts du matin et du soir qui s'effectuaient à Bucy-Saint-Liphard et perduraient depuis de nombreuses années sans réelles justifications ont été supprimés, une économie de temps et d'argent pour tout le monde !

Qui dit changement important de personnel, dit réorganisation du travail et réaménagement des locaux, ainsi un gros travail de rangement et de tri a été effectué au sein de l'école de l'Orme creux et de l'école maternelle. Que ce soient les enseignants, le personnel du SIS, les agents communaux et les membres du SIS, tout le monde a mis la main à la pâte.

Une réorganisation de la cantine a également eu lieu. En effet, comme annoncé dans le bulletin municipal de l'année dernière, le SIS a pu bénéficier d'une subvention de plus de 8 000 € octroyée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Financé par l'Union européenne
NextGenerationEU

Cette subvention, nous a permis de renouveler toute la vaisselle de la cantine. Nous avons également fait l'acquisition de deux frigidaires, un congélateur, un chariot de service en inox permettant de faciliter la manutention de la vaisselle sale. Enfin, nous avons aussi fait l'acquisition d'une table de dépose de tri en inox. Cette table est la première

pierre de l'édifice permettant la mise en place d'un tri sélectif rigoureux au sein du SIS. Pour mener à bien ce nouveau challenge, le SIS, bénéficie de l'aide de Mme Marion THIERRY du SIRTOMRA. Celle-ci est venue animer une réunion d'information auprès des agents, qui en collaboration avec le SIS et l'équipe éducative vont organiser des séances d'informations et d'animations auprès de nos enfants.

Par ailleurs, nous avons profité des vacances scolaires estivales pour renouveler tous les chariots de nettoyage utilisés par les agents du SIS. Ce changement était devenu nécessaire, au vu de l'âge canonique et l'état d'usure du matériel existant !

De plus, durant les vacances d'été et de la Toussaint la société EGEA 45 de Bucy-le-Roi a réalisé les travaux de mise aux normes des circuits électriques et des systèmes d'alarme incendie de nos trois écoles.

Difficile de terminer cet article sans aborder les évènements douloureux que vit la population ukrainienne depuis le 24 février 2022 et pour nous ce qui en découle. Si physiquement nous ne sommes pas directement concernés, nous subissons tous les conséquences économiques de ce conflit et le SIS comme tout le monde. Depuis le 1er septembre, les prix des repas fournis par la société API ont subi une hausse de 6,51 %. Néanmoins pour le moment le SIS a décidé de ne pas répercuter cette hausse sur le prix des repas facturés aux familles. En dehors de toutes les augmentations importantes des produits quotidiens utilisés par le SIS, en cette fin d'année, la préoccupation essentielle pour l'équilibre de son budget est le coût de l'énergie. En effet, nous devions renouveler les contrats de gaz de l'école maternelle et d'électricité de la cantine. Malgré certaines annonces sur la mise en place d'un bouclier tarifaire qui limite les hausses pour les petites collectivités, nous avons pu constater que la réalité était bien différente. Au cas particulier, les premières propositions de contrats, nous annonçaient des tarifs multipliés par 3 pour le prix du gaz et des tarifs multipliés par plus de 10 pour le prix de l'électricité. Même si cela n'est pas satisfaisant, nous avons réussi à signer des contrats qui engendreront des tarifs multipliés environ par 2 pour le gaz et par 3,5 pour l'électricité. Il ne nous reste plus qu'à espérer que les grands froids de l'hiver n'arrivent pas pour cette nouvelle année 2023.

Malgré tout nous nous devons de rester positifs pour avancer chaque jour. Toute l'équipe du SIS, vous souhaite, à tous, une excellente et heureuse année 2023, ainsi que nos meilleurs vœux de joie, bonheur et santé.

Remise de médaille

Déjà plus de 20 ans que **Marie-Odile** est agent du SIS. A cette occasion, et avec un peu de retard, elle s'est vue attribuer la Médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent.

Les écoles

L'école élémentaire

A la rentrée 2022, l'école élémentaire compte quatre classes sur deux sites.
Directeur : M. Mathys DUBOIS - 02 38 75 32 83

Rue de l'Orme Creux		Grande Rue	
8h30 - 11h45 13h30 - 16h15		9h - 12h15 14h - 16h45	
CP	**CE1**	**CE2/CM1**	**CM1/CM2**
14 élèves	22 élèves	26 élèves (14 CE2 + 12 CM1)	24 élèves (5 CM1 + 19 CM2)
M. DUBOIS (Directeur) Mme LAPORTE (le vendredi)	Mme MERLET	Mme CHEVOLOT	Mme DUVAL

De gauche à droite :
Mme MERLET - Mme CHEVOLOT
M. DUBOIS - Mme DUVAL

Les transports scolaires amènent les enfants de l'école de Bricy à Boulay-les-Barres pour profiter du restaurant scolaire et de la garderie.
En 2021-2022, de nombreuses sorties ont été effectuées comme le cirque Gruss, le Musée de la Marine, le Musée des Beaux Arts, des spectacles à la Passerelle... Des interventions ont eu lieu également au sein de l'école : ateliers de magie, intervention de la gendarmerie sur le harcèlement, le spectacle de Noël ainsi que l'organisation de la fête de fin d'année à la salle des fêtes de Bricy.
Cette année, des projets sont prévus comme le théâtre de la tête noire, les JMF, le château de Chamerolles, la visite du centre de tri de Saran... En fin d'année, toutes les classes de l'école élémentaire effectueront une grosse sortie (nous gardons la surprise...).

Les écoles

L'école maternelle Le Petit Poucet

Directrice : Mme Christelle HOARAU - 09 81 20 76 38

Cette année, l'école maternelle a renouvelé son équipe pédagogique, enseignants et ATSEM.

- **Classe de PS et MS :** 26 enfants
  Christelle HOARAU
  aidée par **Peggy GERMAIN**
- **Classe de MS et GS :** 23 enfants
  Maxime GODEL aidé par **Aurélie MOREAU**
  les après-midi.

Nous avons également la chance d'accueillir une stagiaire ATSEM, **Carole DEJUGE** jusqu'aux vacances de Noël.

Maxime GODEL, Christelle HOARAU, Peggy GERMAIN, Aurélie MOREAU et Carole DEJUGE

La rentrée s'est bien passée, il a fallu à tout le monde un peu de temps et de patience pour trouver ses marques mais le rythme est maintenant bien engagé pour tout le monde !

Les PS ont démarré eux aussi une nouvelle aventure avec leur première rentrée : quelques larmes qui ont fait place à beaucoup de sourires rapidement, notamment en cette période où nous préparons Noël.

Les enfants se sont fait un plaisir de décorer le sapin !

Un spectacle présenté par une troupe de théâtre s'est tenu le 9 décembre.

Difficile de faire un bilan de l'année écoulée mais nous sommes prêts à vivre cette nouvelle année scolaire.

Les écoles

Les temps périscolaires

De janvier à décembre 2022, encore une année pleine de changements.

Bien que la Covid soit encore présente, nous apprenons à vivre avec. Le protocole sanitaire est au stade le plus bas depuis plusieurs mois et tant mieux ! Les enfants n'ont plus besoin de porter de masques ou d'être séparés et peuvent enfin profiter d'être tous ensemble sans distinction d'âge. Voir les enfants ainsi réunis est un véritable bonheur et nous espérons ardemment que cela puisse continuer ainsi.

A la fin de l'année scolaire, l'équipe et les enfants ont souhaité bonne continuation à Delphine LECAMP, coordinatrice des temps périscolaires, ainsi qu'à Véronique KHUN, ATSEM de l'école maternelle et Jocelyne CHAU, animatrice périscolaire.

A la rentrée, les enfants ont donc dû s'habituer à beaucoup de nouvelles têtes. Outre les instituteurs qui ont changé sur deux écoles, l'équipe a accueilli Angéline RAIMBAULT, nouvelle coordinatrice, ainsi que Peggy GERMAIN, nouvelle ATSEM qui s'occupe des enfants de petites et moyennes sections, et Aurélie MOREAU, arrivée en cours d'année scolaire dernière, qui alterne entre animation et ATSEM des moyennes et grandes sections.

Au cours de l'année, la fréquentation des enfants est restée stable dans l'ensemble. Ce sont environ 80 enfants qui sont inscrits à la garderie, avec des présences variées. L'équipe accueille une moyenne de 15 enfants de maternelle et 20 enfants de primaire chaque matin et chaque soir. Avec une hausse depuis la rentrée scolaire 2022, pour le nombre de présences le matin.

De gauche à droite :
Justine DA COSTA, Aurélie MOREAU,
Elvire CHARTRAIN, Marie-Odile JORY,
Sandrine LAMY, Peggy GERMAIN,
Angéline RAIMBAULT

Bien que ces temps de garderie répondent notamment aux besoins des parents de confier leurs enfants lorsqu'ils vont travailler hors des horaires de l'école, nous sommes persuadés que ce temps doit être un instant de détente et de jeux pour que les enfants y passent un bon moment que ce soit après ou avant une journée d'école. L'équipe est présente pour veiller au bon déroulement de ces moments conviviaux, mais également pour jouer avec les enfants, leur proposer des activités ou encore les écouter et les réconforter en cas de petit chagrin. Nous continuons également l'aide aux devoirs pour les enfants qui le souhaitent.

Dès que la météo nous le permet, les enfants qui le veulent peuvent profiter de l'extérieur. Les vélos rencontrent souvent un grand succès bien que les jeux de sable et les ballons ne soient pas en reste. Le jardin des maternelles attire toujours les curieux qui s'y promènent et observent son évolution au cours des saisons ainsi que les petits insectes qui y vivent.

En ce qui concerne les temps du midi, pour continuer sur le fonctionnement de type self mis en place l'an dernier, le SIS a fourni aux enfants de primaire une desserte pour qu'ils puissent apprendre le tri sélectif et débarrasser leur table seuls ou avec l'aide d'un adulte si besoin. Chacun se répartit une tâche et tout le monde participe en s'amusant. Cela favorise leur autonomie, les responsabilise et les prépare au collège pour les plus grands.

Le temps du mercredi permet de mettre en place des activités plus longues et plus conséquentes puisque Justine, Aurélie, Elvire et Angéline accueillent la vingtaine d'enfants inscrits sur la journée.

Au cours de l'année les enfants ont pu participer à des grands jeux d'extérieur à l'approche de l'été, notamment Fort Boyard, Koh Lanta et des Olympiades. Ils ont également pu participer aux sorties en forêt pour cueillir des jonquilles, ou construire des cabanes. Une autre sortie dans Boulay-les-Barres les a amenés jusqu'à la caserne des pompiers pour un moment d'échange. En plus de ces sorties, les enfants ont pu choisir de participer à des activités ludiques et variées telles que des activités manuelles, jeux collectifs, ou encore jardinage. Les enfants apprécient particulièrement les petites boums organisées avant toutes les vacances. Lors de celles-ci des ateliers cuisine et maquillage sont proposés afin de profiter au maximum du goûter en musique de l'après-midi.

Pour l'année 2023, l'équipe va continuer de chercher dans son imagination des activités ludiques et enrichissantes pour que les enfants prennent toujours autant de plaisir à venir aux temps d'accueil périscolaire.

Tous nos merveilleux vœux pour 2023 !

La vie de la commune

8 mai

Fin d'année scolaire à l'école élémentaire

A la fin de l'année scolaire 2021-2022, les enfants de l'école élémentaire se sont retrouvés à la salle des fêtes pour présenter un spectacle à leurs parents.

Cette soirée fut également l'occasion d'offrir une carte cadeau aux enfants de CM2 partant en 6ème.

Une manifestation a eu lieu en mairie pour remercier les enseignantes qui quittent nos écoles pour la prochaine année scolaire :
- Mme COMBEMOREL, Directrice de l'Ecole élémentaire,
- Mme Anne-Elodie LEGRAND, Directrice de l'Ecole maternelle,
- Mme Véronique GRIVE, enseignante à l'Ecole maternelle,
- Mme Fanny MONCHATRE, enseignante à l'Ecole élémentaire.

14 juillet

Goûter des anciens

11 novembre

C' de chez nous !

Vos produits frais à portée de main

Début 2023, un distributeur de produits locaux sera installé Grande Rue à côté de la machine à pain.

Le bâtiment modulaire ouvert 7/7 j, 24h/24 vous permettra de vous approvisionner en fruits, légumes, viande, crèmerie, à l'aide d'un réseau de producteurs dans un rayon moyen de 30 km du point d'implantation du distributeur avec un faible coût de transport, tout en respectant l'environnement de denrées produites dans la région.

Au gré des saisons, l'organisation de dégustations pourra être réalisée.

Nous espérons que cette installation répondra à vos attentes.

Les commerçants et les entreprises

Distributeur de baguettes

Grande Rue
à côté du city-stade
tous les jours
de la semaine.

AUX DELICES DE PATAY
Boulangerie à PATAY et à SOUGY
02 38 65 96 61

Stationnement Place de la Mairie
le **vendredi de 8h30 à 10h30**
Commandes 48h à l'avance

A Bricy, sur le City Stade
le mercredi de 17h à 22h

AZ HABITAT 45
L'habitat de A à Z

Menuiserie • Cloisons • Carrelage & Faïence • Agencement intérieur • Parquet
Maçonnerie • Clôture • Abris de jardin...

BESNARD Éric
560, rue de la Plaine
45310 BRICY
☎ 06 20 62 45 15
az.habitat45@gmail.com

ODY-MAT Maçonnerie

Stéphane ODY
07 61 40 83 49 / 06 64 24 88 39
ody.stephane@orange.fr

339 Grande Rue
45310 BRICY

TAXI-MAX

Conventionné transport médical
Transport toutes distances
Navettes aéroports 7j/7j

06 95 03 61 14

Bricy 45310

Taxi-max

taxi-max@orange.fr

LE CRAYON STUDIO

DESIGN TEXTILE ET GRAPHISME

CRÉATION DE MOTIFS : MODE, PAPETERIE, DÉCORATION, PAPIER PEINT
SUPPORTS DE COMMUNICATION: LOGOS, AFFICHES, PACKAGINGS...

SALOMÉ THAUVIN
CONTACT@LECRAYON-STUDIO.COM
WWW.LECRAYON-STUDIO.COM
06 09 58 17 84

LECRAYONSTUDIO

Gas'vert

Petits bricolages
Tonte de pelouse
Taille de haies
Débroussaillage et désherbage
Abattage d'arbres
Broyage de végétaux
Entretien parcs et jardins

Mathieu GASNIER
108 Grande Rue 45310 BRICY
gasvert@outlook.fr
06 85 61 90 09
SIREN 899969307

SJ services à la personne

Esthéticienne à domicile
Prothésiste ongulaire
Bricy (à mon domicile), Orléans et alentours

Soins visages et corps
Maquillage
Beauté des mains et des pieds
Épilations

Téléphone : 06.12.90.77.23 - E-mail : cymelbeaute@gmail.com *Cymel Beauté*

RIVOLT

Neuf
Rénovation
Dépannage

Motorisation
Electricité générale
06.51.30.32.50

Dimitri RIVOAL
612 Grande rue - 45310 BRICY
eurlrivolt@gmail.com

Les enfants sauvages

Pour tous types de publics
06 59 91 58 66
lesenfants sauvages@laposte.net
https://www.facebook/
lucaslesenfantssauvages/

Les associations

L'Amicale des anciens

Mot du Président

En 2022, nos activités ont pu reprendre comme avant. Nous invitons tous ceux qui veulent se joindre à nous, en toute convivialité, à venir se détendre et jouer avec nous tous les 2ème jeudis du mois.

Bonne année à tous et à toutes, et surtout une bonne santé !

Président :
M. Michel BARREAU

Vice Présidente :
Mme Josette DU RIEU DE MARSAGUET

Trésorière :
Mme Maryvonne GAUDIN

Secrétaire :
M. Henri COUTEAU

Membres :
M. Claude GAUDIN,
M. Charles LAVOLLÉE
Mme Janine MERCIER,
M. Jacques ROUSSEAU

Les associations

Le Bricy Boulay Tennis Club

Une année tennistique vient de se terminer et une nouvelle a débuté le 10 septembre jour de l'Assemblée Générale du BBTC. A cette occasion, nous souhaitons la bienvenue à deux nouveaux membres du bureau qui nous ont rejoints. Il s'agit d'Aline Macias et de Vanessa Sartori.

Pour contacter le BBTC :
Alexandre NOVAES,
Président 07 69 50 74 92
Chrystèle DIANA,
Co-présidente 06 88 55 16 38
btc45310@gmail.com

Pour cette saison, 22 enfants participent aux cours le mercredi matin et après-midi ainsi que 13 adultes les mercredi et vendredi soir.

Le club remercie Chrystèle et Aline pour l'organisation des cours malgré la météo capricieuse.

Mention particulière également pour leur investissement lors du stage d'été qui a été une réussite unanime au vu des retours positifs.

2023 sera également le retour d'un grand tournoi de tennis...

Celui-ci se déroulera sous la forme d'un tableau à élimination, qui débutera fin mars jusqu'aux finales le **samedi 3 juin 2023 à BRICY.**

Nous distribuerons les flyers fin février avec clôture des inscriptions le 20 mars.

Il y aura 4 catégories en fonction du nombre d'inscrits :
- Simple femmes
- Simple hommes
- Simple enfants
- Double mixte.

Par conséquent, nous vous espérons nombreux !

D'autre part, les personnes n'ayant pas renouvelé leur adhésion sont invitées à rendre la clé du court afin de récupérer leur caution.

Envie d'échanger quelques balles ?

Pour cela rien de plus simple, réserver un créneau horaire en vous connectant sur :

https://ballejaune.com/club/bbtc

Le BBTC vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année

Stage tennis multisports

Du 11 au 22 juillet, les enfants de Boulay-les-Barres, Bricy, et les communes avoisinantes, ont pu s'inscrire à un stage de tennis et multisports, proposé par Chrystèle et Aline de l'association BBTC.

Durant ces 15 jours, certains ont pu découvrir le tennis pendant que d'autres ont pu renforcer leurs acquis.

Les cours avaient lieu tous les matins après un réveil musculaire de 20 minutes.

Les après-midis étaient ponctués par la découverte d'autres sports et divers jeux d'extérieur ou d'intérieur en fonction de la météo.

Au programme : tennis bien sûr, mais aussi, visite de la caserne de Pompiers, sports collectifs, tir à l'arc, thèque, rallye photo, rallye

chocolat, jeux d'eau, jeu du loup-garou, rando vélo... et surtout de la rigolade, des bons moments et beaucoup d'émotions ! Un stage très apprécié par tous !

Au vu de l'engouement des enfants et des parents ainsi qu'aux besoins sur ces communes, une réflexion est menée pour que cette formule soit proposée à toutes les vacances scolaires.

Ce stage a d'ailleurs refait vivre l'association de tennis BBTC avec 18 nouveaux élèves sur les cours.

Nous espérons vous retrouver prochainement pour une nouvelle aventure sportive et tennistique !

Les associations

Le Comité «Fêtes, culture et loisirs»

Une année bien remplie pour le Comité des fêtes de Bricy qui compte actuellement 12 membres actifs et investis.

Présidente : Sandra CHALINE
Vice-Président : Sébastien JUIN
Trésorière : Guylène CANU
Trésorière adjointe : Corinne BONNEFIS
Secrétaire : Jessica BAILLY
Secrétaire adjoint : Nicolas BAILY
Membres :
Gilles CANU, Annie et Serge CLOSSON, Bruno GOBY, Delphine LEGUEUX, Florence MERCIER

Une équipe inchangée par rapport à l'année dernière, toujours motivée ! Prête à accueillir de nouvelles personnes, de nouveaux projets. Nous sommes joignables par email à l'adresse :
comitedesfetes.bricy45@gmail.com

Retour sur les manifestations

Noël : La venue du Père Noël toujours tant attendue (nous le remercions au passage), des ateliers manuels ont été proposés aux enfants, et pour les adultes le traditionnel vin chaud ! Le tout sur un fond musical orchestré par la fanfare de Boulay-les-Barres que nous remercions également. Nous avions choisi de faire cette manifestation en intérieur pour un meilleur confort pour les petits ! Le secrétariat du Père Noël avait répondu aux lettres des enfants.

14 juillet : Cette manifestation organisée en collaboration avec la mairie s'est très bien déroulée, repas à la salle des fêtes, puis jeux au city stade et pour conclure un apéritif offert par la municipalité.

Concours de Pétanque le 3 juillet : Encore un grand succès pour ce tournoi qui s'est déroulé au city stade et à l'école Grande Rue sous un grand soleil ! Les joueurs ont bien respecté les lieux, nous pourrons donc renouveler cette manifestation à l'école primaire. La vente de glaces a été appréciée.

Les associations

La Fanfare de Boulay-les-Barres

Président : Julien PINSARD
Vice-président : Aurélien PINSARD
Secrétaire : Marie-Pierre AKÇAY-AVRIL
Trésorier : Julien FOUCHER
sous la direction de
Julien PINSARD et Hélène HURAULT

Vous jouez d'un instrument de musique et voulez jouer dans une formation avec un large répertoire ? N'hésitez plus !

La Fanfare de Boulay-les-Barres vous accueille, dans une ambiance chaleureuse et décontractée. Les répétitions se déroulent à 20h30 en alternance entre la salle des fêtes de Boulay-les-Barres et celle de Patay.

En effet depuis l'an dernier, notre effectif ainsi que celui de l'harmonie de Patay sont préoccupants et c'est pour cela que nous avons réuni nos deux formations pour assurer nos différentes sorties et manifestations... et aussi avoir le plaisir de partager de bons moments entre musiciens.

Nous vous invitons à découvrir nos différentes sorties sur la commune et ses environs, où vous avez eu le plaisir de nous écouter :

- **Fêtes scolaires :** Défilé du Carnaval à Boulay-les-Barres et St-Péravy-la-Colombe.
- **Animations musicales :** Fête de la musique à Boulay / Concert commun Boulay-Patay et Terminiers / Noël de Bricy.
- **Les cérémonies commémoratives :** 8 mai et 11 novembre à Boulay, Bricy, Coinces et Patay / Retraite aux flambeaux à Boulay.
- **Les fêtes religieuses :** Traditionnelle Messe des Croix de Moisson / Messe de Ste Cécile et Ste Barbe à l'église de Boulay.

Pour plus de renseignements :
06 87 55 82 41
ou julienpinsard@hotmail.com

Les associations

Les sapeurs pompiers de Boulay-Bricy-Coinces

Activités 2022 (du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022)

Le nombre d'interventions durant cette année fut de 118 réparties comme suit :
- 52 accidents de la circulation,
- 47 malades ou blessés à domicile ou lieux publics,
- 1 feu de cheminée,
- 4 feux de broussaille et de chaumes,
- 7 feux de véhicule,
- 1 feu divers,
- 1 sauvetage animal,
- 5 interventions diverses ou ouverture de porte.

Effectif

L'effectif actuel est de 11 Sapeurs Pompiers :
- Commandant Pascal COUTANT
  Chef de Centre
- Lieutenant Eric CHAU
  Adjoint au Chef de Centre
- Adjudant Patrice MACKOWIAK
- Caporal-Chef Philippe BECHARD
- Caporal-Chef Patrice BEPOIX
- Caporal Lucas TRAIVAILLARD
- Sapeur Cédric CAMAN
- Sapeur Marie DROUIN
- Sapeur Marine TEXIER
- Sapeur Edith BEPOIX
- Sapeur Nasredine EL MEKNI

Recrutements en 2022

- Caporal Lucas TRAIVAILLARD
- Sapeur Nasredine EL MEKNI

Nominations au grade de 1ère Classe

- Sapeur Cédric CAMAN
- Sapeur Marie DROUIN

Arrivée en 2022 d'un Véhicule de Protection et de Sécurisation en remplacement du Véhicule de Secours Routier.

Depuis 2009 les Destructions d'Insectes (Guêpes, Frelons) sont effectuées par des Sociétés privées. Voir Pages Jaunes de l'Annuaire Rubrique : Désinfection, Désinsectisation, Dératisation.

Les personnes qui désirent suivre la formation PSC1 (Formation Premiers Secours) peuvent contacter le Commandant Pascal COUTANT au :

06 24 04 29 84

Le Centre de Secours de Boulay-Bricy-Coinces recrute des Sapeurs Pompiers Volontaires, vous pouvez prendre contact avec le chef de Centre au :
06-24-04-29-84
ou par mail : pascal.coutant@sdis45.fr

L'amicale des sapeurs pompiers de Boulay-Bricy-Coinces

Président : Patrice BEPOIX
Trésorier : Eric CHAU
Secrétaire : Marie DROUIN
Membres : Pascal COUTANT, Edith BEPOIX, Cédric CAMAN, Marine TEXIER, Lucas TRAVAILLARD

Après deux années sans manifestation, cause COVID, l'amicale des sapeurs pompiers de Boulay-Bricy-Coinces a pu organiser cette année, avec l'aide des anciens et des nouveaux amicalistes, son 17ème vide-grenier et bourse d'échange. Comme les années précédentes, il a remporté un vif succès puisque pas moins de 200 exposants étaient présents.

Nous tenons à remercier M. le Maire, l'employé communal et les habitants de Bricy pour leur soutien lors de cette manifestation, et nous vous donnons rendez-vous pour la **18ème édition, le 14 mai 2023.**

Les associations

Football Club Boulay, Bricy, Gidy

Le mot du président :
L'objectif pour cette saison 2022/2023 est de se maintenir en 3ème division pour les seniors.
Nous faisons tout notre possible pour que les enfants se fassent plaisir en réalisant leur passion.
Pour suivre notre histoire au quotidien, consultez notre site internet :
http://fcbbg45.footeo.com/
Je présente à tous les joueurs, petits et grands, et à leur famille, tous mes vœux pour l'année 2022.

Nous vous présentons les membres et dirigeants du club pour la saison 2022/2023

- **Président :** CROSNIER Laurent
- **Vice-Président :** VAILLANT Thierry
- **Secrétaire :** DERWEY Delphine
- **Trésorier :** BEAUJOUAN Christel
- **Animateur U7 :** CROSNIER Laurent,
- **Animateur U9 :** BEAUJOUAN Romain, CROIX Lélio, LEMIERE Sacha, HAUTIER Hugo
- **Animateur U10 :** BAUD'HUY Josselyn
- **Animateur U11 :** PAILLISSON Aurelien, MAIGRE Sébastien, VANDENDORPE Vincent,
- **Animateur U13 :** ARTHURO Simon, LANOUX Baptiste, SEVESTRE Mathieu
- **Animateur U15 :** ESCH Romain, CHAPUT Jean-Philippe
- **Animateur U17 :** DERWEY Jérôme, ANGAMA Richard,
- **Seniors :** BEAUJOUAN Romain, PILLAVOINE Fabien.

Equipes engagées pour la saison 2022/2023

- **U7 :** 3 équipes engagées sur les plateaux le samedi matin. Entraînement le mardi de 18h à 19h à Gidy
- **U9 :** 3 équipes engagées pour les plateaux le samedi matin. Entraînement le mercredi de 18h15 à 19h15 à Gidy
- **U10/U11 :** 2 équipes pour les matchs le samedi après-midi.
  . Entraînement le mercredi à Gidy de 18h15 à 19h45 pour les U10
  . Entraînement le mardi à Gidy et le jeudi à Boulay de 19h à 20h30 pour les U11
- **U13 :** 1 équipe pour les matchs le samedi après-midi. Entraînement le mardi à Gidy et le jeudi à Boulay de 18h30 à 20h00
- **U15 :** 2 équipes en entente avec FCAC et Ormes pour les matchs le samedi après-midi. Entraînement le mardi à Boulay et le jeudi à Gidy de 18h30 à 20h
- **U17 :** 2 équipes en entente avec FCAC et Ormes pour les matchs le samedi après-midi.
- **Seniors :** 1 équipe pour les matchs le dimanche après-midi. Entraînement le mercredi à Gidy et le vendredi à Boulay de 19h15 à 20h45.

Pour toutes informations sur la vie du club, vous pouvez contacter :
- Laurent CROSNIER au 06 10 56 52 26
- Delphine DERWEY au 06 12 85 46 49
- Thierry VAILLANT au 06 54 25 49 06

Les associations

Les 3 B'S

Association de parents d'élèves Boulay-les-Barres-Bricy

Pour la première année d'existence de notre association et malgré les restrictions sanitaires, le bilan est plus que positif ! Les abeilles construisent leur ruche...

Au mois de novembre nous avons mis en place un **«Vide ta chambre»** en intérieur que nous renouvellerons. Cela permet aux particuliers de mettre en vente ce qui encombre leurs placards... C'est également l'occasion de faire des bonnes affaires avant Noël car on y trouve des jouets en parfait état qui ne demandent qu'à resservir !

Nous avons également organisé un **marché de Noël** que nous allons essayer d'améliorer avec les années, notamment en augmentant le nombre et la variété des exposants.

En mars, c'est le **carnaval** : Adultes et enfants défilent dans les rues au rythme de la fanfare. La musique nous accompagne sans oublier les confettis et les bonbons.

Nous enterrons l'hiver avec les dernières minutes de notre Monsieur Carnaval fabriqué avec les enfants pendant les temps périscolaires.

Enfin pour terminer cette première année de notre association nous avons renouvelé la **fête des écoliers**. Malgré le temps maussade, la bonne humeur était au rendez-vous et nous avons réussi à faire rentrer notre château gonflable dans la Salle des fêtes de Bricy !

Nos prochaines manifestations

Carnaval : Samedi 11 mars 2023
Fête des écoliers : Samedi 24 juin 2023

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui, à leur niveau, nous aident ponctuellement ou régulièrement et nous permettent d'avancer et de provoquer de plus en plus de partage et de sourires !

Contact : ape.les3bs@gmail.com

Loire Beauce Encyclopedia

Racines du Pays Loire-Beauce

PATRIMO SCOPIA

Racines Pays Loire Beauce

Notre histoire s'enracine dans notre patrimoine

En mars 2020, au moment où la pandémie a contraint l'association «Racines du Pays Loire Beauce» (RPLB) à suspendre ses activités, nombre de ses adhérents ont souhaité entreprendre des actions de recherches patrimoniales visant à inventorier tout le patrimoine de chacune de nos communes.

Ce projet s'est concrétisé par l'ouverture du site «patrimoscopia.fr». Il a été aidé en cela par l'attribution d'un crédit LEADER (LEADER étant un soutien européen au développement rural). A ce titre le travail réalisé dans le cadre de ce projet place l'association au service du patrimoine et des actions mémorielles des communes.

A ce jour, 960 points patrimoniaux ont été recensés sur les 48 communes du Pays. Ils représentent un patrimoine s'étalant sur plus de 5000 ans (des dolmens aux croix de chemin en passant par le patrimoine rural et urbain, des stèles relatant des faits historiques...). Ce site étant porté uniquement par des bénévoles, son enrichissement, la vérification de l'exactitude des informations collectées et sa convivialité d'utilisation peuvent être améliorés par les retours que voudront bien nous faire les communes et les visiteurs.

Concomitamment à cet inventaire, les échanges que nous avons eus avec le Souvenir Français ont conduit à proposer un accès simple sur «patrimoscopia» aux documents tant militaires que mémoriels des soldats «Morts pour la France de la guerre 14/18». Pour ce faire plusieurs bénévoles de l'association se sont mobilisés pour rechercher les documents retraçant l'épopée des 1962 Morts pour la France de la Grande Guerre du Pays Loire Beauce.

En créant, en 2005, l'association «Racines du Pays Loire Beauce», ses initiateurs voulaient sensibiliser et partager avec le plus grand nombre les éléments de l'histoire de notre territoire connus ou moins connus. Les 31 «jeudis de l'histoire» qui se sont tenus jusqu'à l'arrivée de la pandémie, depuis sa création, ont marqué la vie de l'association. Les 2795 participants, ont partagé en toute convivialité, les exposés culturellement enrichissant de 110 intervenants. Avec l'ouverture du site internet «loire-beauce-encyclopédia.fr» en 2010, l'association s'est dotée d'un outil de stockage et de partage numérique. Il est tout à la fois une bibliothèque de notre mémoire collective partagée, mutualisée et une source d'informations historiques et patrimoniales accessibles à tous les citoyens du monde. Son accès est libre et gratuit.

En vous inscrivant gratuitement sur le site vous serez informé de nouvelle mise en ligne d'annonce d'évènement à venir ou d'article nouveau.

Le dynamisme de cette association repose sur ses adhérents, n'hésitez pas à venir les rejoindre.

En guise de conclusion nous pourrions partager ces maximes auxquelles il est souvent fait référence dans nos échanges au sein de RPLB :

- La première a été formulée par notre regretté **Jean-Luc BEURIENNE** : *«L'arbre a besoin de ses racines pour grandir, l'homme a besoin des siennes pour se construire».*
- La deuxième de **Malika SOREL-SUTTER** : *«Chacun des principes inscrits dans notre Constitution porte une grande partie de l'histoire du Peuple français».*
- La dernière très récente de **Frantz Olivier GIESBERT :** *«Un Pays qui n'aime pas l'Histoire ne se respecte pas et finit par perdre ses repères. Il est donc temps de la remettre à l'honneur et pas seulement à l'école».*

Si vous souhaitez nous rejoindre :
Email : contact@loirebeauce-encyclopedia.fr
Téléphone : 09 72 39 01 21

Le PLUi-H

(Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat)

La carte de zonage du bourg

La Communauté de Communes a mené une démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Les choix d'aménagement et des règles d'urbanisme ont été faits en étroite collaboration avec les 23 communes.

Par délibération du 25 mars 2021, le conseil de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a approuvé le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'habitat. Il est applicable à compter du 7 mai 2021.

Vous trouverez en page suivante le zonage du centre bourg qui délimite à la parcelle :
• les différentes zones du territoire (zones urbaine, à urbaniser, agricole, naturelle et forestière)
• des éléments graphiques, notamment les éléments bâtis ou naturels à préserver et la trame verte et bleue.

Légende

Contexte

- Limite de commune
- Limite de parcelle
- Bâti

Zonage

- Limite de zone
- UA : Centres-bourgs et centres-villages
- UB : Secteurs résidentiels
- UH : Hameaux
- UE : Equipements
- UM : Militaire
- UAE : Activités économiques
- 1AUb : Zones ouvertes à l'urbanisation à vocation dominante de logements
  2AUb : Zones fermées à l'urbanisation à vocation dominante de logements
- 1AUe : Zones ouvertes à l'urbanisation à vocation d'équipements collectifs
  2AUe Zones fermées à l'urbanisation à vocation d'équipements collectifs
- 1AUe : Zones ouvertes à l'urbanisation à vocation dominante d'activités économiques
  2AUe : Zones fermées à l'urbanisation à vocation dominante d'activités économiques
- A : Agricole et Sectgeurs de Taille ET de Capacité Limitée (STECAL) en zone agricole (Aa, Ac, Ah, As, Ae, Ae1, Ae2, Am)
- N : Naturelle et Secteurs de Taille ET de Capacité Limitée (STECAL) en zone naturelle (Ne, Nh, Nm)

Emplacement réservé

- Emplacement réservé inscrit au titre de l'article 151-41 du Code de l'urbanisme

Secteur de projet

- Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre de l'article 151-6 du Code de l'urbanisme

Implantation spécifique

- Bande d'inconstructibilité de part et d'autre de l'axe des voies au titre de l'article L.111-6 du Code de l'urbanisme
- Limite du retrait imposé par rapport aux voies ferrées (cf. 5. Règlement)
- Implantation en retrait obligatoire (cf. 5 Règlement)

Changement de destination

- Bâtiment agricole susceptible de changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'urbanisme

Mixité fonctionnelle à protéger

- Linéaire de diversité commerciale au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme

Protection du patrimine bâti

- Elément bâti identifié au titre de l'article L. 151-19 du Code l'urbanisme
- Mare identifiée au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme

Prise en compte des risques et préservation des ressources

- Périmètre de protection des points de captage d'eau potable
- Périmètre de protection des risques sanitaires (bâtiment d'élevage au 25/03/2021)
- Périmètre de protection des risques technologiques
- Périmètre des secteurs vulnérables et/ou potentiellement inondables

Trame verte et bleue

- Site Natura 2000
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L. 113-1 du Code de l'urbanisme
- Espace paysager protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace paysage sportif et de loisir protégé au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Bois et forêt soumis à un document de gestion durable au 25/03/2021
- Corridor écologique identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Cours d'eau identifié au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Zone humide à forte probabilité identifiée par le SAGE au titre de l'article 151-23 du Code de l'urbanisme
- Mare, bassin, étang et plan d'eau identifiés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme

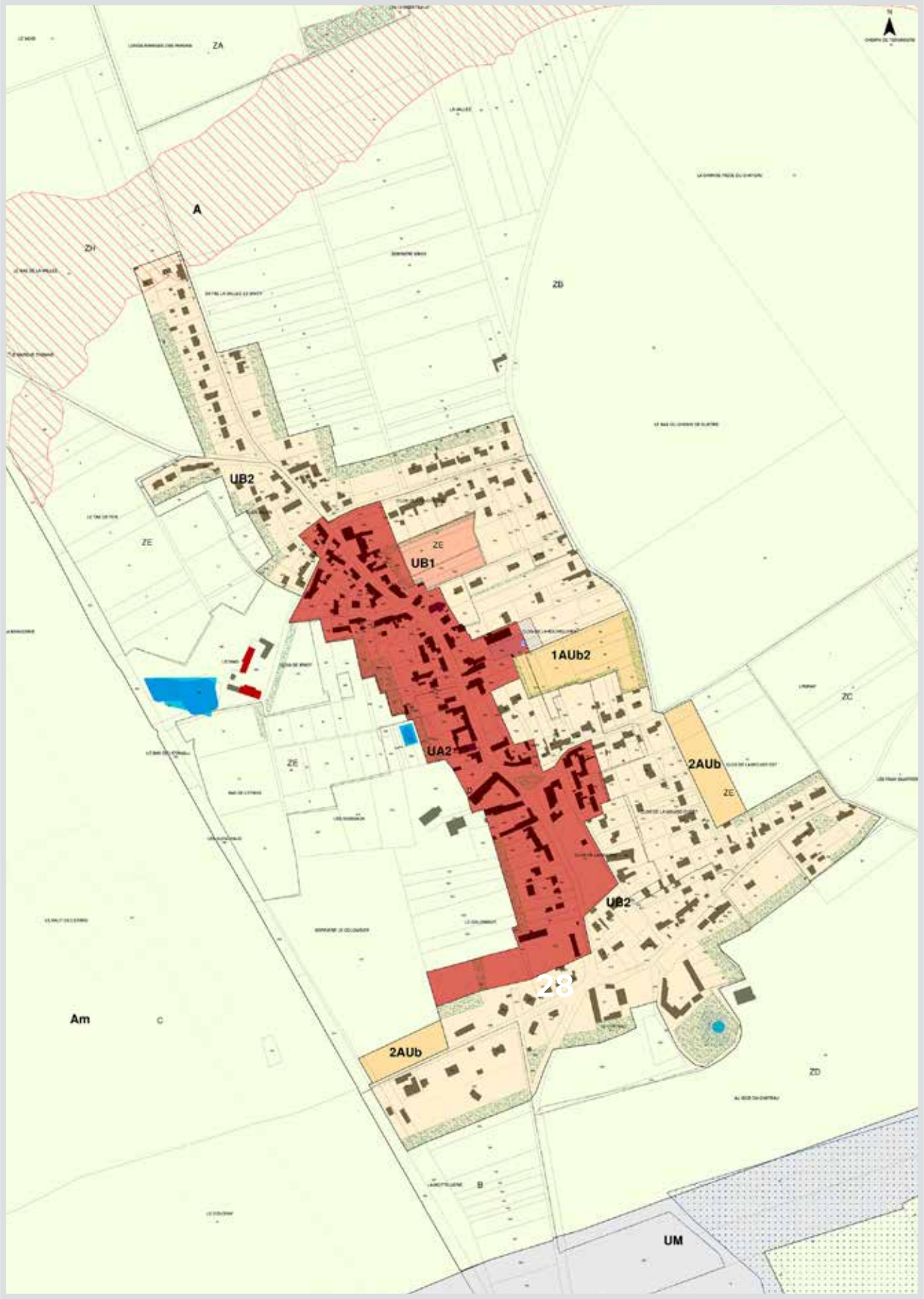
ZA
A
ZH
ZB
UB2
ZE
UB1
1AUb2
ZC
UA2
2AUb
UB2
28
Am
2AUb
ZD
UM

Histoire locale

Les noms de lieux sont aussi notre patrimoine

Il faut remonter le temps pour comprendre la toponymie des noms de lieux en France, dont la majorité, malgré l'abondance de l'élément celtique, est d'origine latine ou romane.

Ces noms peuvent indiquer un bâtiment significatif, le relief, la végétation, les animaux... Ces toponymes peuvent également provenir de noms ou sobriquets des personnes.

Ces noms, utilisés fréquemment par les anciens afin de localiser leurs champs, sont de nos jours souvent oubliés, hormis les noms des fermes, mais réapparaissent occasionnellement dans les noms de rues, des lotissements. Ils sont encore cités sur les actes de vente.

Certes, nous aimerions expliquer toutes les origines des très nombreux toponymes présents sur la commune, mais nous ne pouvons donner que quelques conjonctures sur la filiation ou l'origine des mots.

Les fermes

Le nom des fermes de notre commune est principalement lié au bâti et à son entourage.

- **Le Château :** présence d'une motte féodale, ici une simple tour (inexistante de nos jours) entourée d'un fossé.
- **Le Colombier :** la possession d'un colombier est d'abord un privilège féodal, qui fut ensuite également concédé au seigneur ayant 50 arpents minimum (entre 17 et 25 hectares) de terres labourables. Il n'existe plus de colombier sur ce site.
- **La Grande Maison :** assez importante pour apparaître sur la carte antérieure dite «de Cassini», cette ferme n'est plus mentionnée sur le cadastre napoléonien.
- **La Borde :** terme couramment utilisé dans le Centre avec le sens ferme, métairie.
- **L'Etang :** présence d'un étang bien connu de tous les bricéens.
- **Villeronce :** probablement du latin villa «maison de campagne».

Deux autres fermes ont été détruites lors de la construction du camp militaire :

- **La Beaucerie :** située au centre du camp, l'origine de son nom ne fait aucun doute.
- **Le Coudray :** ou coudrier, ancien nom du noisetier ; elle était située à l'emplacement actuel du dépôt d'essence de la base aérienne.

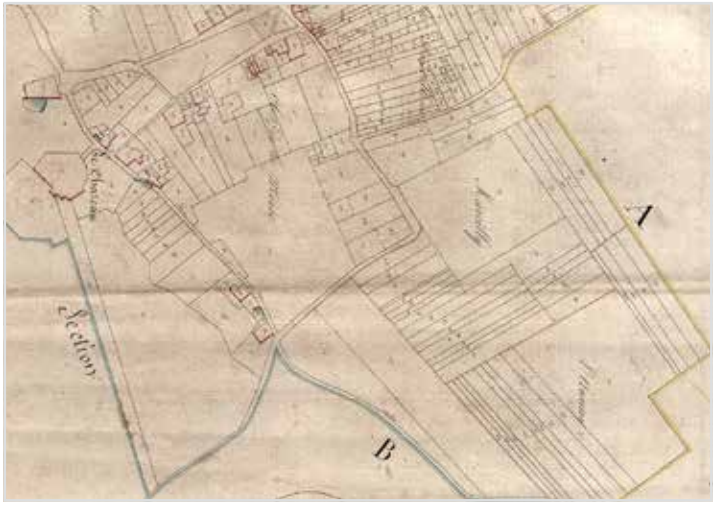

Le bourg

Le bourg est composé de quartiers nommés «clos» où se concentrent la majorité des habitations.

D'un côté de la route principale, deux parcelles délimitées par la route de Coinces, la rue de l'étang et le domaine du colombier, **«Le clos Jalon»**, et **«Le clos de Bricy»**, parcelle où se situait à l'époque l'église et le cimetière, et qui donnera son nom à la «municipalité» en 1789 (sur le territoire de l'ancienne «paroisse») puis à la «commune» en 1793.

En face, **«Le clos des fauchettes»**, **«Le clos de la bouvellerie»** (bouvier), **«Le clos de la mouise»** (la misère), délimités par les quatre rues parallèles (de Huêtre, des Fauchettes, de Marcilly, du Château).

Les terres

Autour des fermes de **Villeronce** et de **La Borde,** il n'existe pas de parcelles portant un nom particulier, les terres devaient donc être directement rattachées à la ferme.

Le **«Bois du château»** jouxte la ferme du même nom, mais curieusement «la grande pièce du château» n'est pas attenante à la ferme, mais se situe à l'opposé, à la limite du village, vers Huêtre.

Les terres situées près de la ferme du Colombier sont nommées simplement **«Le Colombier»** et **«derrière le Colombier»**, et celles autour de la ferme de la Beaucerie, selon la même logique **«La Beaucerie»** et **«vers la Beaucerie ».**

Un autre nom de lieu nous fait supposer une importante exploitation disparue : **«Marcilly»** probablement du nom d'une propriété gallo-romaine, qui désigne généralement un lieu habité par un certain Marcellus.

Le relief

La rivière Retrêve traverse le territoire de la commune et sa vallée forme un bon repère pour situer les terres, d'où les **«La vallée», «Le haut de Huêtre», «Le haut de la Borde», «Le haut d'Empoigny», «Le bas de la vallée», «Le bas du chemin de Huêtre», «Entre vallée et Bricy» et «Derrière Bricy».**

L'étang est également un repère, d'où **«Le bas de l'étang» et «Le haut de l'étang»** (ces terres sont englobées dans le camp militaire où tout relief a été banni, mais on peut le discerner un peu en longeant la voie ferrée).

La végétation

Outre **«Le coudray»** (noisetier), déjà cité, on trouve sur la commune de nombreuses références à des arbres : **«La haute épine» et «Balosse»** (prunelier et prune sauvage). **«Les cheneteaux»** (chênes), **«L'aulnaie»** (peuplé d'aulnes) et **«Les sables du chemin des saules»** indiquent un sol humide, **«le bois daux»** et **«le bois de Janvry»** sont plus connus (pour ses jonquilles) que **«le grand bois»**

Et encore...

On s'explique **«le muid»** et **«les trois muids»** : Le muid est une ancienne mesure de capacité utilisée pour les liquides, les grains et d'autres matières sèches et dont la valeur variait suivant les régions et la nature des marchandises à mesurer ; un muid de terre équivaut à la surface de terre labourée que l'on pouvait ensemencer avec un muid de grains.

Bricy est un réservoir de toponymes. C'est le reflet d'une histoire riche en apports successifs qui ont contribué à lui donner un aspect très varié. Ceux-ci n'ont pas été attribués par l'homme de façon arbitraire, mais par souci de description. Altération du mot, transcription erronée, adaptation phonétique, apports d'autres dialectes au fil du temps et des migrations et francisation forcée, ces transformations nous font regretter de ne pas avoir réponse à tout.

Et on aimerait ainsi savoir pourquoi **«le tas de fer»** et **«le marché Thomas»**, **«les guingaux»** et **«les galands»**, **«les faux quartiers»** et **«les fosses cunots», «la villerette», «lannay»** et **«la mottellerie», «les longs rayages»** et **«les longs rayages des parons»**.

Références :
https://consultation.archives-loiret.fr/
Cadastre napoléonien (références 3P 55/1 à 7)

Info travaux

Modernisation de la ligne fret Les Aubrais - Orgères-en-Beauce

L'Etat, la région Centre-Val de Loire, les groupes Axereal et Scael se sont engagés, afin de financer des travaux de pérennisation de la ligne dite «capillaire fret» Les Aubrais - Orgères-en-Beauce, menacée de fermeture.

LE FINANCEMENT

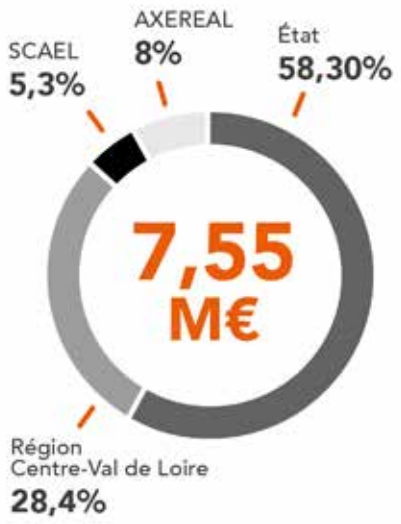

LES ACTEURS DU CHANTIER

- **SNCF Réseau : maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre, sécurité et organisation du chantier**
- **Entreprises réalisant les travaux : Colas Rail, Vernat TP.**

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

- Remplacement de 10 000 traverses
- Renouvellement de rails et de ballast sur 6 km
- Relevage (ajout de ballast) sur environ 10 km
- Renouvellement des platelages (planchers) de 5 passages à niveau

Le calendrier des travaux est prévu d'août 2022 à avril 2023.

Ce type de chantier engendre des nuisances sonores dues au fonctionnement des trains de travaux et des engins de chantier, en particulier l'avertisseur sonore qui assure la sécurité des agents. Celles-ci sont toutefois limitées dans le temps, du fait de l'avancement linéaire du chantier.

11 passages à niveau seront fermés temporairement pour assurer la sécurité du chantier et permettre la rénovation des platelages (planchers des passages à niveau). Des déviations routières seront mises en place.

Les travaux ont commencé sur notre commune, mais la **fermeture du PN71** sera impactée en **février 2023.** En effet, MM. les maires de Bricy et Boulay-les-Barres, ainsi que M. le Président du SIS ont demandé que ces travaux soient réalisés durant les vacances scolaires afin que le bus puisse passer matin, midi et soir pour transporter les enfants aux écoles primaires et à la cantine.

Relations de bon voisinage

Les plantations

L'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir et l'Espace Conseil Fance Rénov' ont publié un dépliant sur le respect de certaines règles concernant vos plantations, que celles-ci se situent à proximité ou non de la limite de propriété, afin de préserver de bonnes relations de voisinage.

Arbres, arbustes, arbrisseaux : quelle distance de plantation à respecter ?

L'article 671 du Code civil fixe les distances que vos plantations (arbres, arbrisseaux et arbustes) doivent respecter par rapport à la limite séparative :

- 2m minimum pour les plantations dont la hauteur dépasse 2m,
- 50 cm pour celles ne dépassant pas 2 m.

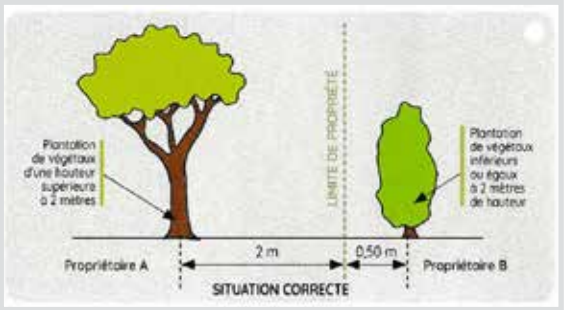

Comment calculer la distance et la hauteur ?

Concernant la hauteur : seule la hauteur de l'arbre lui-même est à considérer sans tenir compte du relief des lieux. La mesure doit donc être faite au niveau du sol *(Cour de cassation 2e civ 10 décembre 1998).*

Concernant la distance : Il faut prendre en compte le milieu du tronc et la limite divisant les deux propriétés. Si un mur a été édifié, la limite est le milieu du mur de clôture si celui-ci est mitoyen (c'est-à-dire qu'il est la propriété commune des deux voisins) ou la limite visible de votre côté s'il est privatif à votre voisin.

Sort des plantations irrégulières

L'article 672 du code civil prévoit que le propriétaire du terrain voisin peut demander que les plantations qui ne respecteraient pas les distances fixées par la loi, un règlement particulier ou un usage local, soient arrachées ou réduites à la hauteur maximale.

Toutefois il existe trois exceptions :

- **l'existence d'un titre :** une servitude de plantation peut être conclue entre deux voisins pour s'exonérer des distances légales. Afin que la convention conclue s'applique également aux propriétaires successifs, il est recommandé de la faire publier au service de la publicité foncière,
- **la prescription trentenaire :** si personne ne réagit pendant 30 ans face à une plantation illégale, une servitude s'établit au profit du terrain voisin. Il n'est donc plus possible de demander l'arrachage de l'arbre,
- **la servitude acquise par «destination du père de famille» :** l'arbre litigieux était planté au milieu d'un terrain et lors de la division de celui-ci, la limite séparative des deux nouveaux terrains a été fixée à moins de 2m de l'arbre.

Précisions :

- S'il s'agit d'arbres de plus de 2m de hauteur, plantés à moins de 2m de la limite séparative, le point de départ du délai de 30 ans n'est pas la date de sa plantation, mais celle où l'arbre, en grandissant a dépassé la hauteur légale ou d'usage *(C. cass 3e civ. 8 décembre 1981).*
- Si les plantations viennent à mourir, elles ne pourront pas être replantées au même endroit. Il faudra respecter les distances de plantations.

Branches, racines et fruits

Même lorsque les distances légales sont respectées il peut arriver que des branches ou racines empiètent chez le voisin.

L'article 673 du code civil prévoit que le voisin, sur la propriété duquel avancent des branches, peut demander au propriétaire de procéder à leur coupe mais ne peut le faire lui-même. Et cela même si les branches dépassent depuis plus de 30 ans.

La loi l'autorise, en revanche, à couper lui-même les racines, ronces et brindilles à la limite séparative, et cela sans autorisation.

Quant aux fruits tombés naturellement chez le voisin, ils sont réputés lui appartenir.

ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir
Espace Conseil France Rénov'
1 bis rue Saint Euverte - 45000 ORLEANS
3 rue Philarète Chasles - 28300 MAINVILLIERS
Tél. 02 38 62 47 07
adil@adil45-28.org - www.adil45-28.org

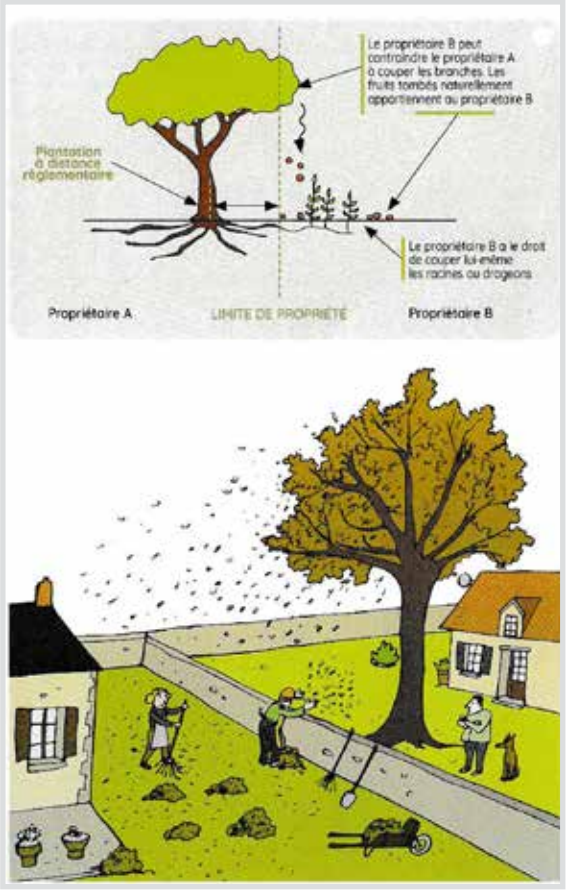

En cas de litige

La recherche d'une solution amiable est toujours à privilégier. Un courrier peut être envoyé au voisin. Vous pourrez également contacter un conciliateur de justice.

En cas d'échec, il faudra saisir le Tribunal Judiciaire compétent pour ces questions.

La végétrie de Sougy

Depuis le 11 avril 2022, une végétrie est ouverte à Sougy. Un agent vous accueille **Lieu-dit Trou aux Lièvres (en face du circuit automobile)** pour déposer à même le sol vos végétaux.

Ils sont à trier en 3 catégories tonte/feuilles, branchages, souches.

En déchetterie de Patay, seus les petits dépôts de végétaux, maximum 0,5 m³, sont acceptés.

Horaires d'ouverture de la végétrie

	Matin	Après-midi
Lundi	09h00 – 12h00	13h00 – 17h00
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		14h00 – 17h00
Vendredi		
Samedi	09h00 – 12h00	13h00 – 17h00

Merci de respecter les instructions de l'agent de végétrie :

- dépôt dans la limite de 2m³ par jour,
- accès interdit aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes,
- interdit de fumer,
- vider au plus près du mur.

Infos pratiques

COORDONNEES MAIRIE ET SYNDICATS

Secrétariat de la mairie
02 38 75 33 88
mairie@bricy.fr

Secrétariats du Syndicat scolaire (SIS) et du Syndicat de l'eau (SIAEP)
02 19 23 05 15
syndicatscolaire@bricy.fr
siaep.bricy.boulay@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 14h30-18h30
Mardi : Fermée au public
Mercredi : Fermée au public
Jeudi : 14h30-17h30
Vendredi : 9h-12h

TARIFS DE LOCATION (Année 2023)

Salle des fêtes

Location	Habitants de la commune	Habitants hors commune
- 1/2 journée - 1 journée - 2 jours	90 € 230 € 335 €	200 € 500 € 700 €

Caution : - commune : 500 €,
- hors commune : 700 €.

Tente de l'armée
Une tente de l'armée de 11m x 5m est disponible à la location pour les habitants de la commune : 50 € le week-end.

ASSISTANTES MATERNELLES

La liste des assistantes maternelles de la commune est disponible à la Mairie et sur le site internet : www.bricy.fr.

Auchan Drive

La Base Aérienne 123 de Bricy offre la possiblité à ses personnels de récupérer leurs courses effectuées par drive au Centre commercial d'Auchan Saint-Jean-de-la-Ruelle, sur le parking extérieur de la Base.

Depuis le mois d'octobre 2020, la Base Aérienne propose ce service aux habitants de la commune de Bricy. Les tarifs et avantages sont identiques à ceux pratiqués par l'Auchan drive (aucun supplément n'est demandé).

Pour les habitants de Bricy, le jour de récupération des commandes a été fixé aux **LUNDIS et JEUDIS** de chaque semaine, hormis les jours fériés. 2 créneaux de récupération sont possibles : **17h à 17h30 et 17h30 à 18h.**

Les commandes peuvent être passées jusqu'à 12h le jour de la récupération. Elles sont ensuite préparées et acheminées par camion frigorifique.

Pour bénéficier de ce service, le code d'accès est : **BRICY45.**

RAMASSSAGE DES POUBELLES

Le ramassage des poubelles a lieu tous les vendredi après-midi. En cas de jour férié le ramassage est décalé d'un jour. Pour tout problème concernant la collecte, s'adresser au SIRTOMRA de la région d'Artenay : **02 38 91 58 95 - sirtomra@wanadoo.fr.**

Des containers à verre, bouchons en plastique, vêtements et chaussures, sont à votre disposition **route de Huêtre.**

Les horaires des déchetteries du SIRTOMRA

	ARTENAY		PATAY		NEUVILLE-AUX-BOIS		ORGERES-EN-BEAUCE	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	13h30-16h30
Mardi	9h-12h				9h-12h			
Mercredi								
Jeudi		13h-17h	9h-12h	13h-17h	9h-12h	14h-17h		13h30-16h30
Vendredi		14h-17h		14h-17h		14h-17h		
Samedi	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17h	9h-12h	14h-17 h	9h-12h	13h30-16h30

Horaires supplémentaires d'été du 1er mai au 31 octobre.

SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, les habitants de la commune sont soumis à la réglementation qui a été établie par la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

Renseignements à la CCBL
345, chemin des Ouches 45410 SOUGY
02 19 23 00 50
www.cc-beauceloiretaine.fr

CONVENTION CULTURELLE AVEC LA VILLE D'ORMES ET LES COMMUNES DE BRICY, BOULAY ET BUCY-SAINT-LIPHARD

Depuis 2012, la ville d'Ormes a signé une convention culturelle avec les «3B» (Bricy, Boulay-les-Barres et Bucy-Saint-Liphard).

Grâce à cette convention, la ville d'Ormes accueille les habitants des trois communes en tant qu'**usagers de ses services culturels** (bibliothèque, école de musique, maison de la polyculture) avec les **mêmes conditions d'accès que ses propres habitants.**

De manière ponctuelle, une structure culturelle ormoise peut proposer un événement aux communes de Bricy, Boulay et Bucy-Saint-Liphard : audition de l'école de musique, exposition de la maison de la polyculture, concert, théâtre...

LA COMMUNE DE BRICY ET LE SIS BRICY-BOULAY SUR PANNEAU POCKET

Pour connaître les actualités en temps réel, connectez-vous gratuitement sur Panneau Pocket depuis votre téléphone ou votre tablette.

PORTAIL POUR LES DEMANDES D'URBANISME

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes sont en capacité de recevoir des Demandes d'Autorisation d'Urbanisme (DAU) par voie électronique. De plus les communes de plus de 3500 habitants, avec leur centre instructeur, devront quant à elles disposer d'une téléprocédure spécifique leur permettant de recevoir et d'instruire sous forme dématérialisée les DAU (art L423-3 du code de l'urbanisme, issu de la loi ELAN dans son art. 62).

Si le pétitionnaire conserve toujours la possibilité de déposer ses demandes au format papier s'il le souhaite, ce service dématérialisé lui offrira :
- une amélioration de la disponibilité du service pour le dépôt des DAU (24h/24),
- une plus grande transparence sur l'état d'avancement des dossiers,
- une réduction des coûts liés à la constitution et au dépôt des DAU (professionnels).

Pour répondre à cet objectif et dématérialiser l'ensemble de la chaîne d'instruction des DAU, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine via leur service instructeur commun, ont construit en collaboration avec les communes, un **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)**. Cette téléprocédure dont l'accès est «gratuit» permettra aux particuliers comme aux professionnels le dépôt et l'instruction en ligne de des dossiers suivants :
- DP (Déclaration Préalable)
- CU (Certificat d'Urbanisme d'information et opérationnel)
- PC (Permis de Construire)
- PA (Permis d'Aménager)
- PD (Permis de Démolir)
- DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner)

Ce GNAU permettra également de communiquer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans l'instruction des actes d'urbanisme.

https://gnau30.operis.fr/terresduvaldeloire/beauceloiretaine/gnau/

LES SERVICES D'AIDE A LA PERSONNE

30, rue Trianon
45310 PATAY
Tél. 02 38 65 48 77

4, rue du Docteur Pierre Legris
45310 PATAY - 02 38 74 62 25
beauce-val-service@wanadoo.fr

Contact : Boulevard de Vaucouleurs
45310 PATAY
Tél. 02 38 75 77 18

Association Clic Entraide Union
8A Rue du Dolmen
à Epieds-en-Beauce
Tel : 02 38 74 62 40
clic.entraideunion@gmail.com
Contact : Céline CHAUVET
et Noémie BOERINGER

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. Christian FER conciliateur de justice est présent à la **mairie de PATAY le 1er mercredi de chaque mois de 9h à 12h sur rendez-vous uniquement.**

02 38 80 81 02
mairie.patay@wanadoo.fr

Etat civil

Naissances

- Léna SIMON, le 23 avril 2022
- Manoa LIBDRI, le 30 mai 2022

Mariage

- Jennyfer DU RIEU DE MARSAGUET
  et Bensalem DIOURI EL OULAM
  le 28 mars 2022

PACS

- Marie-Odile JORY et Patrick ROUSSEAU
  le 28 février 2022

Répertoire

Secrétariat de Mairie	**02 38 75 33 88**
Secrétariats SIS et Syndicat d'eau potable	**02 19 23 05 15**
Ecoles élémentaires à Bricy	
- 30, rue de l'Orme Creux	**02 38 75 32 83**
- 750, grande Rue	**02 38 75 38 62**
Ecole maternelle à Boulay-les-Barres	**09 81 20 76 38**
Restaurant scolaire à Boulay-les-Barres	**02 38 75 35 08**
Accueil périscolaire et accueil mercredi	**06 59 00 04 48**
Pompiers	**18 ou 112**
SAMU	**15**
Gendarmerie Rue de Villeneuve à Patay	**02 38 52 39 80**
Gendarmerie de l'Air	**02 38 75 47 37**
Centre hospitalier Régional d'Orléans	**02 38 51 44 44**
Clinique de l'Archette	**02 38 51 61 71**
Clinique Oréliance	**0826 22 15 15**
Centre anti-poison	**02 47 64 64 64**
Allo Enfance Maltraitée	**119**
Victimes de violences conjugales	**3919**
Drogue Info Service	**0800 23 13 13**
SIDA Info Service	**0800 84 08 00**
SPA Urgences	**02 38 83 97 31**
EDF (Service dépannage)	**02 38 44 06 55**
Culte catholique Père Slawomir à Artenay	**02 38 80 00 66**
Culte protestant	**02 37 32 16 33**

Transports d'hier et d'aujourd'hui....

La gare de BRICY dans les années 1950....

... et le 20ème A400M à l'arrivée sur la BA 123 de BRICY le 16 décembre 2022